

de Bourgogne-Franche-Comté

les francas

DESJEPS

L'éducation en mouvement !

DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET

Spécialité

**ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE
OU CULTURELLE**

→ **POURQUOI LA FORMATION DESJEPS* ?**

Vous êtes Salarié(e) en poste ou vous souhaitez d'évoluer ?

Vous avez envie :

- de préparer la prise de décision stratégique ?
- de piloter le projet de développement d'une organisation ?
- de diriger une organisation ?
- de réaliser le bilan d'activité d'une organisation ?
- d'organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre de réseaux professionnels de l'organisation ?

Vous êtes employeur et vous avez envie d'investir dans les compétences d'un(e) de vos salarié(e)s ?

Votre salarié(e) sera capable :

- de fédérer les différents partenaires pour la conception d'un projet de développement,
- de concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire
- d'accompagner les instances élus dans la formalisation de projets de développement,
- d'analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure,
- de concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement,
- d'organiser des Actions de formation de formateurs, dans le cadre de réseaux professionnels de l'organisation.

* Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sports

Formation en partenariat
avec

CREPS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



→ LES MÉTIERS DE DIRECTEUR**

- entraîneur de haut niveau dans une discipline sportive,
- directeur sportif dans une association, une entreprise,
- directeur socio culturel,
- directeur de centre de formation.

** Exemples d'emplois occupés par d'anciens stagiaires

Des concours dans la fonction publique territoriale comme celui de conseiller territorial des APS, sont ouverts aux titulaires du DESJEPS.

LA FORMATION DESJEPS

MENTION : DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET,

SPÉCIALITÉ : ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

→ Formation de niveau 6 (Bac +3/4) reconnue au RNCP et délivrée par la Ministère de la jeunesse et des sports. Organisée en alternance en 4 Unités capitalisables (UC). Le diplôme s'obtient quand les 4 UC sont validées. La durée totale est de **1221** heures : **721** heures en centre de formation et **500** heures minimum en structure. Les contenus de formation se déroulent en présentiel et en formation à distance (FOAD).

-
- **UC 1** : Construire la stratégie d'une organisation du secteur,
 - **UC 2** : Gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur,
 - **UC 3** : Diriger un projet de développement,
 - **UC 4** : Organiser la sécurité dans le champ de l'activité.

→ Cette formation est construite en fonction de vos besoins selon le principe de blocs de compétences.

→ Positionnement de **21** heures à l'entrée en formation pour individualiser votre parcours.

→ Il est également possible de suivre des modules de formation DESJEPS dans le cadre de la formation professionnelle continue. Cette formation est ouverte à la VAE.

→ **Prochaine rentrée : 1er octobre 2024**

→ **Lieu de formation : Dijon.**

Les taux de réussite
de la promotion
2020/2022

33.33% en totalité

44.44 % partiellement



ENTRER EN FORMATION

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION ?

- Être titulaire d'un diplôme ou brevet de secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité),
- Être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme reconnu équivalent (DEFA),
 - ou** d'un diplôme d'Etat de la jeunesse de l'éducation populaire et du sports (DEJEPS) mention « animation socio-éducative ou culturelle »,
 - ou** d'un diplôme de niveau 5 dans le champ de l'animation et reconnu au répertoire national des certifications professionnelle (RNCP),
 - ou** d'un diplôme de niveau 6 reconnu au répertoire national des certifications professionnelle (RNCP),
 - ou** justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole de 36 mois soit 2400 heures minimum.

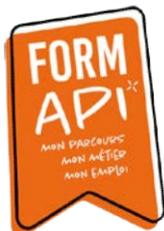
QUEL EST LE COÛT DE LA FORMATION ?

Prix parcours complet 9800€ et 50€ de frais d'inscription

Prix parcours discontinu : prendre contact avec Jean-François EHRlich au 03 80 30 17 18

COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

- **Salarié(e)s en CDI/CDD**
 - Le plan de développement de compétences de l'entreprise
 - Le compte personnel de formation (CPF)
 - Le compte personnel de transition professionnelle
 - Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A
- **Fonctionnaire d'Etat**
 - Congés de formation professionnelle
 - Compte personnel de formation (CPF)
- **Demandeurs/demandeuses d'emploi**
(se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi/Mission Locale)
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de professionnalisation
 - Demande d'aide individuelle à la formation (AIF)
 - Compte personnel de formation (CPF)



Les éléments ci-contre sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir le détail des dispositifs existants afin de vous orienter vers le dispositif qui conviendrait le mieux à votre situation personnelle ou à celle de l'employeur.

CONTACTS À VOTRE ÉCOUTE

COORDONNATEUR DE FORMATION

→ Jean-François EHRlich

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : jean-francois.ehrlich@francas-bfc.fr

DEFA et master en ingénierie des métiers de la culture

Il est accompagné d'une équipe d'intervenants professionnels de structures socio-éducatives.

Devis et dossier d'inscription à retirer auprès de

→ Nathalie MATA

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : formation@francas-bfc.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

→ Virginie GRILLOT

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : virginie.grillot@francas-bfc.fr



LES ORGANISMES DE FORMATION DE LA PLATEFORME

de Bourgogne-Franche-Comté

les francas

L'éducation en mouvement !

6 rue du Golf - 21800 QUETIGNY

www.francas-bfc.fr

→ **Les Francas** sont une fédération laïque de structures qui accompagne les acteurs locaux dans la mise en place des politiques enfance jeunesse en région Bourgogne Franche Comté. Ils interviennent dans de nombreux domaines comme le conseil en développement des politiques éducatives locales, la gestion de centres de loisirs, l'accompagnement des accueils collectifs de mineurs (ACM) dans le développement de leur projet éducatif et pédagogique en lien avec les réalités locales et en fonction des besoins des enfants et des jeunes, l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de projet d'animation, la formation des animateurs occasionnels (BAFD/BAFA) et des professionnels par la formation diplômante (CQP, CPJEPS, CC de direction, BPJEPS LTP, DEJEPS, DESJEPS) et par la formation professionnelle continue



→ Le **CREPS de Bourgogne Franche Comté** est un établissement public du Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est un centre de ressource pour le développement et la promotion des activités sportives, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il constitue un centre de formation professionnel et un centre d'entraînement sportif. C'est le lieu privilégié de la préparation des athlètes de haut niveau.